

 <p>Entreprises Partenaires de la Défense</p> <p>entreprisespartenairesdeladefense.fr</p>	<p style="text-align: center;"><u>Adhésion 2019</u></p> <p style="text-align: center;">Association des entreprises partenaires de la Défense</p> <p style="text-align: center;">www.entreprisespartenairesdeladefense.fr</p> <p style="text-align: center;">contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr</p>
--	--

Association Loi 1901 (JO du 7 juin 2008) l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense.

Celle-ci est impliquée dans de très nombreux dossiers : Innovation, dispositif « Action PME » politique « achats » don de sang au profit des militaires blessés en opérations et des patients traités dans les hôpitaux militaires, base industrielle et technologique de défense (BITD) protection du secret, protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST) soutien au dispositif « Jeunes sapeurs-pompiers de Paris » (JSPP) développement à l'international, etc... et est également force de propositions auprès des plus hautes autorités du ministère sur des sujets très concrets.

L'Association des entreprises partenaires de la Défense c'est aujourd'hui :

- Un large panel d'entreprises adhérentes, de la TPE au grand groupe international.
- Une activité chaque mois en moyenne.
- Des visites VIP de salons professionnels (Eurosatory, Euronaval, Milipol...).
- Une lettre trimestrielle au format pdf, [Entreprises & Défense](#), outil d'information et de liaison diffusé aujourd'hui à près de 12.000 contacts.
- Une « newsletter » électronique, Flash Infos.
- Une page dédiée sur la réseau professionnel [LinkedIn](#)
- La publication de différentes plaquettes : présentation du Centre de transfusion sanguine des armées ([CTSA](#)) et son expertise, présentation du dispositif « Jeunes sapeurs-pompiers de Paris » ([JSPP](#))...
- La publication de Fiches Entreprises Défense (FED) : le dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation ([PPST](#))...
- Un comité d'honneur qui regroupe des personnalités du monde civil et militaire susceptibles d'apporter expertise et conseils.
- Des contacts réguliers avec l'administration centrale et les plus hautes autorités du ministère, mais également les parlementaires, journalistes spécialisés, etc...

L'Association est également à l'origine de la création en 2008 du « Prix de la reconversion des militaires ».

Tous les collaborateurs de l'Association sont des bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pourquoi nous rejoindre en 2019 ?

- Montrer d'une manière concrète l'intérêt que porte votre entreprise au ministère des Armées et à son évolution.
- Mieux connaître le ministère, son organisation, son évolution et ses besoins concrets.
- Si nécessaire, anticiper au mieux un partenariat avec le ministère des Armées (réserve opérationnelle, reconversion des militaires, soutien aux blessés de l'armée de Terre...).
- Participer à des échanges de bonnes pratiques avec les autres entreprises adhérentes.
- Etre force de proposition auprès des plus hautes autorités du ministère des Armées.

 <p>Entreprises Partenaires de la Défense entreprisespartenairesdeladefense.fr</p>	<p><u>Adhésion 2019</u></p> <p>Association des entreprises partenaires de la Défense</p> <p>www.entreprisespartenairesdeladefense.fr contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr</p>
---	---

Entreprise _____	Effectif global _____
Secteur d'activité _____	Code NAF _____
Adresse _____	
Interlocuteur de l'Association _____	
Fonction _____	Téléphone _____
Portable _____	Mail _____

Demande son adhésion à l'Association pour l'année 2019 comme Membre Actif :

TPE < à 10 salariés	100 €
PME < à 250 salariés	250 €
Entreprises < à 5.000 salariés	500 €
Entreprises > à 5.000 salariés	750 €

Votre demande est à faire parvenir au siège de l'Association. Elle ne pourra être étudiée qu'accompagnée de ce document, d'un courrier officiel de demande d'adhésion de votre entreprise, d'une plaquette de présentation et d'un chèque correspondant au montant annuel de la cotisation. Si nécessaire, il est possible de demander une facture par mail.

Le Bureau de l'Association se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion et ce sans avoir à en donner le motif. Si votre demande est acceptée, vous recevrez un courrier électronique de confirmation ainsi qu'un justificatif comptable. Il est bien évidemment inutile de retourner un dossier complet si votre entreprise a déjà été adhérente en 2018.

Prénom, nom, fonction, signature, date et cachet :